



Commune de La Louvière

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur Forgione Guido demeurant à la Rue de Belle-Vue 5 à 7100 La Louvière.

Le terrain concerné est situé à la Rue de Belle-Vue 5 à 7100 La Louvière et cadastré La Louvière (3) section B n° 1 Y 34.

Le projet consiste en la transformation et l'extension d'un café - Café "L'Autre".

Le projet nécessite une annonce de projet sur base de l'article D.IV.40. du Code du Développement Territorial (CoDT) étant donné que celui-ci s'écarte de l'article **14 : unité urbaine centrale à forte concentration commerciale** en ce qui concerne le point suivant:

- 3.14-2) gabarit des bâtiments** stipulant que la hauteur des annexes ne peut-être supérieure à 4,00m **alors qu'une partie est étagée avec une hauteur avoisinant les 6,50m**

Le dossier peut être consulté tous les jours ouvrables c'est à dire du lundi au vendredi mais uniquement sur rendez-vous. Cela permettra de pouvoir conserver des mesures sanitaires optimales pour tous suite à la pandémie du « Covid19 ». Le rendez-vous se prendra auprès du Développement territorial - Bureau 4 - Place Communale, 1 à 7100 La Louvière par téléphone au 064/27 79 59 ou à l'adresse mail suivante : urbanisme@lalouviere.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenue auprès de Mlle Finet par téléphone au 064/27 79 59 , dont le bureau se trouve à La Louvière - Place Communale, 1 - auprès du Développement territorial.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du
07/05/2021 au 21/05/2021 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège Communal - Place communale, 1 à La Louvière
- par courrier électronique à l'adresse suivante : **urbanisme@lalouviere.be**